

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite le 31 mars 2017 par la Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises et l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2004 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises', a été rayée du rôle le 2 mai 2017, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.